

Conseil communal de Tolothenaz Commission ad hoc

Concerne : préavis municipal N° 01-2019

Réfection de la salle de la polyvalente
Demande d'un crédit de CHF 2'000'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur convocation du bureau du Conseil communal, la Commission ad hoc s'est réunie le mardi 29 janvier 2019 à la salle polyvalente afin d'examiner le préavis cité en titre.

Notre syndic, M. Guarna ainsi que MM. Giuliano (bureau technique communal) et Weinmann (bureau technique chauffage-ventilation) étaient présents à cette réunion et, ont répondu à toutes les questions qui leurs ont été posées concernant tant le projet lui-même que le budget à lui accorder.

Si la nécessité de rénover la salle polyvalente ne fait l'objet d'aucune discussion, la problématique du dossier nous est apparue plus importante qu'il n'y paraît au premier regard.

La municipalité aimerait engager des travaux de rénovation pour la somme de CHF 2'000'000.- or, suite à l'analyse des documents fournis et aux interrogations que nous avons formulées, il s'est avéré que ce montant se décomposait principalement en deux parties :

- Des travaux de mise aux normes et d'entretien (AEAI - CVSE - enveloppe thermique) qui représentent environ 92% du budget total.
- Des travaux de mise en valeur (nouveau bar - changement d'une partie des sols - monte-escaliers - peinture) environ 8% du budget total.

Le delta important entre ces deux chiffres nous a interpellé et nous en sommes venus à nous dire qu'il était peut-être opportun, afin que ce bâtiment puisse continuer à offrir à ses utilisateurs un cadre digne de sa fonction, d'aller plus loin dans la rénovation "d'agrément". Il ne faut pas perdre de vue que ce bâtiment a 40 ans et devrait être une carte de visite pour la Commune.

Une autre interrogation a été soulevée par la commission, elle concerne la validation (ou non) par référendum de l'acceptation du plan d'affectation "Sud Village".

C'est, nous le pensons un élément que l'on se doit de prendre en compte. En effet, en cas d'acceptation, les besoins en infrastructures publiques seraient comblés et dès lors la rénovation de la salle polyvalente se limiterait, hormis les travaux de mise aux normes et d'entretien, à des interventions légères (foyer, cuisine, bureaux, salle du conseil).

Un refus du référendum ferait de facto de cette salle l'unique bâtiment multifonctionnel de Tolochenaz et il deviendrait alors évident qu'une étude approfondie des besoins pour les 30 prochaines années (étude qui avait déjà été menée en son temps et qui a permis à Tolochenaz de passer de 600 à 1900 habitants sans remanier sa salle) montrerait qu'une refonte en profondeur du site devrait s'avérer nécessaire (besoin de salles supplémentaires, espaces modulables, etc...) afin de garantir la pérennité du concept pour les années à venir.

En conclusion :

S'il est vrai que la nécessité de faire des travaux afin de rénover ce bâtiment ne fait aucun doute, il n'y a pas non plus d'urgence à les entreprendre. C'est pourquoi les membres de la commission, vu l'importance de l'objet à traiter ainsi que les impacts financiers extrêmement différents qu'il pourrait y avoir selon le parti pris choisi, aimeraient amener le débat au sein du Conseil afin que celui-ci après réflexion, puisse se prononcer sur la vision qu'il a du futur de cette salle et ainsi permettre la mise en place d'un cahier des charges clair et précis qui servira de base pour un futur préavis.


Au vu de ce qui précède, nous vous prions Mesdames et Messieurs les Conseillers

1. De refuser le préavis tel que présenté relatif à un crédit pour la rénovation de la salle polyvalente.
2. De refuser à la Municipalité d'entreprendre les travaux tels que décrits dans ledit préavis.
3. De refuser à la Municipalité de contracter un emprunt de CHF 2'000'000.- aux meilleures conditions du marché.
4. De refuser à la Municipalité d'amortir cette somme sur 30 ans.
5. De refuser de prélever les coûts d'entretien annuel de CHF 20'000.- au compte 352.3141.0 "bâtiment salle polyvalente".

Fait à Tolochenaz, le 14 février
2019

Les membres de la Commission ad hoc :

La présidente : Martine BLAUTH 

Les membres : Bénédicte STEINHÄUSLIN GUTIERREZ 

Cyril DUC 

Philippe PETIGNAT 

Au nom de la Commission ad hoc :

Le rapporteur : Alexandre BUVELOT 

